

L'information suivante est destinée à l'usage des membres de la Corporation Canadienne de Compensation de Produits Dérivés (« la CDCC ») et des participants agréés de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »). Ce document est un sommaire officieux des conditions du rajustement. La CDCC et la Bourse n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude de ce sommaire. Les membres de la CDCC et les participants agréés de la Bourse doivent s'assurer d'avoir pris connaissance de la documentation publiée par les émetteurs concernés par cette transaction.



AVIS AUX MEMBRES

No. 2023 – 008

Le 16 janvier 2023

RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL Sierra Wireless Inc. (SW) Fusion

La Bourse et la CDCC souhaitent vous informer que Semtech Corporation (Nasdaq : SMTC) et Sierra Wireless, Inc. (Nasdaq : SWIR) (TSX : SW) ont annoncé le 13 janvier 2023, la réalisation de leur fusion.

Conformément aux modalités de la fusion, les actionnaires de Sierra Wireless Inc. recevront 31,00\$ US en espèces pour chaque action ordinaire de Sierra Wireless Inc. émise et en circulation détenue.

Les actions ordinaires de Sierra Wireless Inc. seront radiées de la cote de la Bourse de Toronto à la fermeture des marchés le 16 janvier 2023.

CDCC - Détails du rajustement:

Conformément aux modalités de rajustements énoncées à l'article A-902 des règles de CDCC, toutes les options sur SW seront rajustées comme suit:

- **DATE PRÉVUE D'ENTRÉE** 17 janvier 2023
EN VIGUEUR :
- **SYMBOLES DES OPTIONS:** SW deviendra SW1
- **NOMBRE DE CONTRATS :** Inchangé
- **MULTIPLICATEUR :** 100
- **NOUVEAU LIVRABLE PAR CONTRAT:** 3100,00\$ US
- **PRIX DE LEVÉE :** Inchangé
- **NOUVEAU CUSIP :** NOTACUSIP

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés

100, rue Adelaide ouest 1700-1190 avenue des Canadiens-de-Montréal
3^e étage C.P. 37
Toronto ON M5H 1S3 Montréal QC H3B 0G7
416-367-2470 514-871-3545
www.cdcc.ca

- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE :** Les limites de position et de levée resteront inchangées à 250,000 contrats

La CDCC n'effectuera pas de rajustement sur les récépissés d'entiercement en dépôt.

AVANCE DES ÉCHÉANCES

Veuillez noter que le 20 janvier 2023, l'avance des échéances sera appliquée pour toutes les séries d'options en cours.

Sierra Wireless Inc. (SW) – SW1

Les détenteurs d'options de type américain de Sierra Wireless Inc. pourront choisir de lever leurs options avant leur échéance accélérée 20 janvier 2023 et celles-ci continueront d'être réglées dans les deux jours ouvrables.

La Bourse - Détails du rajustement:

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter la fusion et devront donc **être réenregistrés** dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

Les séries existantes de la classe d'options SW seront transférées à la classe d'options SW1 qui constitue le nouveau livrable.

Symbole de la classe actuel	Nouveau symbole de la classe
SW	SW1

Veuillez prendre note que seulement les transactions de clôture seront permises sur la classe d'options ajustée. Les séries qui n'ont pas d'intérêt en cours ne seront pas ajustées.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Anna Linardakis
Directrice, Activités commerciales
CDCC